

## Rencontre APROC à Roubaix le 18 MAI 2019

Présents : Christian, Francis, Jean-Marie, Maxime, Servane, Christine, Jean-Marie L, Valérie, Vincent, Gérard.

Excusés : Jean-Baptiste, Régis.

**Présentation de chacun** (pour que Jean-Marie L, qui vient pour la première fois, nous connaissent un peu mieux).

Christian et Gérard : Il nous manquait 14 et 15 trimestres... On a gagné en cassation... On avait un comité de soutien... On a fait un blocage du denier de l'Eglise... L'évêque a régularisé grâce à la pression.

Francis : J'anime le groupe Aprc du Nord-Pas de Calais, même si je vis en partie en Espagne, ce qui réduit mes capacités. Les luttes de l'Aprc pour que les anciens ministres du culte (diocésains, religieux, religieuses) obtiennent une retraite correcte pour les trimestres passés au service de l'église. Et cela, non par esprit de revanche mais pour lutte pour la justice ! L'obstination des autorités religieuses à refuser tout accord a abouti à la décision de passer par les tribunaux. Comme en témoigne le dernier rapport d'activité, la très grande majorité des demandes finissent par être gagnées, mais pas sans mal !

Jean Marie : Aumônier de JOC à Tourcoing, puis à Paris et en Afrique du Sud... Une retraite de 430 euros, une aide de l'USM2 quand ma femme est au chômage.

Maxime : prêtre à la retraite, à l'APSEEC. J'étais intervenu au conseil presbytéral sur la question des prêtres mariés en retraite... Les prêtres en activité ont aussi une retraite, mais avec des avantages en nature.

Servane : Psychologue de formation, 6 ans au monastère de Bethleem

Christine : Animatrice en pastorale... 13 trimestres non validés.

Jean-Marie L : Retraité de l'EDF, il faudrait une règle générale pour les retraites (compagnon de Valérie).

### LES DEMARCHES JURIDIQUES

Valérie : TASS, le 14 février, jugement fin mars... J'ai gagné, mais c'est mitigé : « sous réserve du paiement du minimum de cotisation prévu à l'article 1351 du code Sécurité Sociale, la CAVIMAC devra prendre en compte les trimestres d'activité du 1 janvier 1992 au 30 juin 1995, comme trimestres cotisés pour l'ouverture du droit et le calcul de la pension de retraite de Madame V. A. ». La Cavimac peut faire appel.

Servane : par rapport au monastère Bethleem : la communauté prendrait en charge mes trimestres. (Ils n'ont pas trop envie d'avoir des problèmes) ... J'attends leur réponse, le SAM ferait une démarche auprès de la communauté. Pour « Point-Coeur », je suis considérée comme bénévole, non comme religieuse.

Jean Baptiste ne peut être parmi nous ; mais il a fait parvenir un message où il nous dit qu'il est en train de rassembler les témoignages qui entreront dans son dossier.

Christian : Quand on s'engage, on y va de bon cœur, mais quand on part, on ne nous donne plus les moyens de vivre... C'est une question de dignité.

## **L'ASSEMBLEE GENERALE**

Jean-Marie : satisfait... Pas de tensions... Des gens gagnent leurs procès... Ça vieillit, ça diminue... Un avenir incertain. Par contre, ça recrute dans les communautés nouvelles. Le problème, c'est que ces communautés n'ont pas de statuts... J'ai retenu l'intervention de l'APSEEC qui est en perte de vitesse.

Christian : intéressant... Convivial... Les nouveaux statuts seront votés l'année prochaine... L'intervention de « Sentinelle »

Gérard : Un bulletin rénové, un contrat avec l'entreprise Cadratin ... 3 bulletins par an.

## **USM2**

Francis : Ceux qui reçoivent « cette aide sociale » ont constaté que leur aide était diminuée d'environ 7 % cette année. Ce sont ceux qui ont beaucoup de trimestres Cavimac qui sont les plus pénalisés. Nous avons pris la responsabilité de faire des démarches auprès de la mutuelle Saint Martin pour connaître les causes de cette diminution. Il nous a été répondu que l'épiscopat a suivi une demande du gouvernement ??? Nous attendons toujours une réponse écrite !

Jean Marie signale qu'il a reçu une lettre de Jean Musset à ce propos. Il va reprendre contact avec lui pour savoir s'il a reçu une réponse !

Maxime : Comment est financé l'USM2 ? Elle l'est par l'épiscopat qui décide chaque année de l'octroyer à ceux qu'il considère nécessaires. Elle peut donc être transformée, réduite ou annulée sans que les bénéficiaires en soient avertis.

## **DECISION**

Pour mettre en œuvre la demande faite par lors de la dernière AG, Jean-Marie et Vincent vont prendre contact avec l'Union St Martin et demander un rendez-vous pour des explications sur cette baisse de l'USM2... On réagit en tant qu'Aprc ... Et on va plus loin si nécessaire, comme par exemple une démarche auprès du médiateur de la République.

Gérard : Pour le CA du 17 et 18 JUIN, une personne de chaque région est invitée pour préparer les rencontres avec les évêques et les élus... Pour notre région, Christian est O.K pour y participer.

**LA PROCHAINE RENCONTRE LE 21 septembre à Roubaix, 95 rue de Lille.**

*N'oubliez pas de la noter sur vos agendas*

Votre aimable serviteur : Vincent REMB